****

**Ref/no. 5/2021 28 janvier 2021**

**Michel Barnier, lors de la session plénière du CESE:   
«Le Brexit montre que l’Union européenne n’est pas une prison, mais que ceux qui la quittent   
doivent en assumer les conséquences.»**

**Pour la première fois depuis la signature de l’accord de commerce et de coopération entre l’Union européenne et le Royaume-Uni, Michel Barnier, chef de la task-force de la Commission européenne pour les relations avec le Royaume-Uni, a exprimé publiquement son point de vue sur le texte à l’occasion d’un débat tenu lors de la session plénière de janvier du Comité économique et social européen (CESE). «Cet accord marque le début d’une nouvelle ère dans nos relations avec le Royaume-Uni, mais à l’avenir, nous devrons affronter ensemble un certain nombre de questions», a déclaré M. Barnier.**

Dans son discours, **Michel Barnier** a insisté sur le fait que le Brexit n’apporte rien de positif: «Il s’agit d’un divorce et personne ne peut se réjouir d’un divorce. Néanmoins, cet accord que nous avons conclu avec le Royaume-Uni prouve que l’Union européenne n’est pas une prison, comme certains démagogues, de droite comme de gauche, voudraient nous le faire croire. On peut la quitter, mais ceux qui souhaitent le faire doivent en assumer les conséquences qui prendront la forme de distorsions et de turbulences.»

Selon M. Barnier, l’objectif de l’accord est de régler les aspects économiques et commerciaux des relations entre l’Union européenne et le Royaume-Uni après le Brexit, sachant que l’on n’en sera pas quitte pour autant: «Il ne sera en effet pas seulement nécessaire d’assurer la bonne mise en œuvre de cet accord. Il faudra sans doute également le compléter à l’avenir pour certaines questions que le Royaume-Uni n’a pas voulu inclure cette fois-ci, telles que la défense ou la politique étrangère», a-t-il déclaré.

**Un accord fondé sur quatre piliers**

L’accord de commerce et de coopération entre l’Union européenne et le Royaume-Uni repose sur quatre piliers.

En ce qui concerne le commerce, son principal objectif est, selon M. Barnier, de garantir «un cadre commercial libre et équitable et des conditions de concurrence équitables», en évitant le risque que le Royaume-Uni utilise le Brexit comme outil de dumping social et de concurrence déloyale. Cet accord préserve et défend le marché unique européen.

La deuxième priorité était de mettre en place une coopération sociale et économique ambitieuse dans un certain nombre de domaines. M. Barnier a particulièrement insisté sur la nécessité de garantir l’interconnectivité entre l’Union européenne et le Royaume-Uni à tous les niveaux, non seulement en ce qui concerne les transports et l’énergie, mais aussi pour certains programmes de l’Union européenne. «Malheureusement», a déclaré M. Barnier, «cela ne comprend pas l’initiative Erasmus, étant donné que le Royaume-Uni a refusé d’en faire partie, et nous devons également être conscients du fait que ce pays appliquera à l’avenir une politique d’immigration beaucoup plus stricte, ce qui aura une incidence sur la mobilité des citoyens de l’Union».

La sécurité fait également partie des priorités de l’accord, dans lequel il est tenu compte des défis actuels communs à l’Union européenne et au Royaume-Uni, tels que le terrorisme, la cybersécurité ou les droits de l’homme. Le document comporte des dispositions importantes relatives à la protection des données ou aux droits fondamentaux, mais aucune référence n’est faite à la politique étrangère ou à la défense, car le Royaume-Uni ne veut pas les y mentionner: «Je le regrette tout particulièrement, mais notre porte est ouverte et nous pouvons négocier cela à l’avenir», a déclaré M. Barnier.

Enfin, l’accord comprend d’importantes dispositions en matière de gouvernance, en prévoyant un certain nombre d’organes et de comités bilatéraux (jusqu’à dix-neuf) qui devraient être mis en place pour assurer le suivi de son application. Ces règles de gouvernance comprennent des voies de recours ou des sanctions que les deux parties peuvent mettre en place, bien que, comme l’a indiqué M. Barnier, «l’idée est de ne pas avoir à y recourir».

Michel Barnier a également rappelé que les travaux de la Commission européenne ne sont pas encore terminés et que deux unités différentes seront mises en place au sein de son secrétariat général, l’une pour superviser l’accord de retrait entre l’Union européenne et le Royaume-Uni et l’autre pour assurer le suivi de l’accord de commerce et de coopération conclu entre les deux parties.

L’accord a également défendu l’intérêt d’un État membre, l’Irlande, apportant ainsi la preuve que non seulement le commerce mais aussi la paix et la stabilité sont des priorités essentielles pour l’Union.

**Le rôle de la société civile**

La présidente du CESE, **Christa Schweng**, a exprimé sa gratitude à M. Barnier pour le travail qu’il a accompli au cours des négociations sur le Brexit et pour la «transparence exemplaire dont il a fait preuve et le temps qu’il a consacré à tenir la société civile informée tout au long du processus de négociation», en venant faire au CESE cinq interventions différentes dans le cadre de ses débats en session plénière. Mme Schweng espère également que la task-force pour les relations avec le Royaume-Uni et le nouveau service chargé des accords entre l’Union europénne et le Royaume-Uni pourront continuer à soutenir les travaux du CESE «à un niveau plus technique».

**Jack O’Connor**, président du groupe de suivi sur le Brexit du CESE, a salué la manière dont M. Barnier a traité la situation de l’Irlande pendant les négociations sur le Brexit et rappelé l’engagement pris par le CESE et son groupe de suivi sur le Brexit de «jouer notre rôle pour optimiser le potentiel de cet accord», en particulier en ce qui concerne la société civile britannique.

Le président du groupe «Diversité Europe», **Séamus Boland,** a également rappelé la situation en Irlande: «C’était une question délicate, mais vous lui avez donné la priorité nécessaire, et je vous en remercie». Selon M. Boland, «l’Union européenne et le Royaume-Uni entrent dans une phase de relations tendues, le Royaume-Uni étant un voisin trop petit pour que l’on s’en soucie mais trop grand pour être ignoré; la nouvelle ère qu’ouvre le Brexit n’en est qu’à ses débuts, l'UE et le Royaume-Uni seront amenés à négocier pendant des années. Mais n’oublions pas tout ce qui concerne les personnes et les collectivités».

**Stefano Mallia**, président du groupe des employeurs, a rappelé que "le Brexit est désormais une réalité que nous devons tous accepter. Il s'agit d'une séparation radicale d'un État membre avec un énorme poids économique et des pratiques commerciales très complexes développées au long de 47 ans d'adhésion à l'UE. Pour accompagner toutes les entreprises, en particulier les PME, lors de la mise en œuvre de l'accord un système à toute épreuve, tel un SOLVIT pour le Brexit, doit être mis en place".

**Oliver Röpke**, président du groupe des travailleurs, a exprimé sa satisfaction de voir que le scénario de non-accord a été évité et a insisté sur le fait que la mise en place de conditions de concurrence équitables est essentielle, en particulier en ce qui concerne les droits sociaux. Il s’est également félicité de la création d’un forum de la société civile, malgré les lacunes qu’il présente: «Il est décevant que la consultation de cet organisme ne soit pas obligatoire dans certains domaines», a-t-il conclu.

Les membres du CESE ont remercié M. Barnier et l’ont félicité pour son professionnalisme et son engagement, grâce auxquels il a pu maintenir l’unité du front européen depuis le début des négociations. M. Barnier a, quant à lui, remercié le CESE pour son soutien et la qualité de son travail.

**Pour de plus amples informations, veuillez contacter:**

David Gippini Fournier, service de presse du CESE

Courrier électronique: [press@eesc.europa.eu](mailto:press@eesc.europa.eu)

Tél.: + 32 25469276

**@EESC\_PRESS**

*Le Comité économique et social européen assure la représentation des différentes composantes socio-économiques de la société civile organisée. Il constitue un organe institutionnel consultatif, établi en 1957 par le traité de Rome. Grâce à sa mission de consultation, ses membres, et donc les organisations qu’ils représentent, peuvent participer au processus décisionnel de l’Union européenne. Il compte 329 membres venus de l’Europe entière, qui sont nommés par le Conseil de l’Union européenne.*